

PERMETTRE AU FUTUR ENSEIGNANT D'ANALYSER SEUL SA PRATIQUE

Trois questions à

Patrick ROBO

Chargé de mission
formation de formateurs
IUFM
MONTPELLIER

Revue Fenêtre sur cours
Janvier-février 2005

Que faut-il pour mettre en place l'analyse de pratiques professionnelles ?

Il faut d'abord expliciter et sensibiliser à une telle pratique de formation, nouvelle dans l'Éducation Nationale ; il est nécessaire de la clarifier en amont pour ne pas surprendre négativement. Elle doit être instituée dans le plan de formation et contractualisée, avec définition des objectifs visés.

Par observation ou à partir du récit d'un enseignant elle doit se faire sur le principe du volontariat, dans un cadre sécurisant, de confiance ; elle doit s'inscrire dans le temps sur le principe de l'alternance, avec des formateurs formés à ces pratiques.

Quelles formes peuvent-elles prendre ?

Les modalités, individuelles ou collectives, peuvent varier en fonction des objectifs visés : groupes d'analyse, instruction au sosie, jeux de rôle, écriture clinique, vidéo formation, simulations, entretiens...

Quels sont les objectifs poursuivis ?

L'objectif est double : développer des compétences professionnelles (didactique, relationnelle, pédagogique...) et favoriser l'accompagnement dans la formation. C'est avant tout de permettre au futur enseignant d'analyser sa propre pratique, seul par l'appropriation d'un "savoir analyser"...

Pour cela l'analyse de pratiques ne doit pas se limiter à la formation initiale mais doit se poursuivre en T1, T2¹ et en formation continue conformément aux directives ministérielles !

DÉBUT

▲
▲ ▲
site <http://probo.free.fr>

¹ Néo-titulaires première et deuxième année.